

DOCUMENTS A REMETTRE AU SERVICE PATIENTELE :

IDENTITE :

- Livret de famille ou acte de naissance si célibataire
- Carte d'identité
- Jugement de protection juridique (tutelle/curatelle/sauvegarde de justice)
- Attestation Sécurité Sociale
- Carte Mutuelle
- Dossier de demande d'admission (cerfa n°14732*01) complété et signé – *imprimé ci-joint* -
- Liste des enfants et coordonnées
- Contrat de Séjour dûment complété et signé
- Autorisation de photographe
- Justificatif de l'Assurance Responsabilité Civile
- Contrat obsèques, s'il existe
- Photo d'identité
- Chèque marquage du linge

ORIENTATION MEDICALE :

- Dossier médical de demande d'admission (cerfa n°14732*01) + Grille PATHOS *imprimé ci-joint*

SI HEBERGEMENT A TITRE « PAYANT » :

- Chèque d'acompte d'un mois + Engagement de payer du résident – *imprimé ci-joint* -
- Synthèse des livrets d'épargne si ressources inférieures aux frais d'hébergement
- Locataire numéro allocataire CAF Propriétaire taxe foncière

JUSTIFICATIFS RESSOURCES :

- Attestations des pensions
- Avis d'imposition ou non imposition N et N-1
- Déclaration d'impôts de l'année N et N-1
- Relevé d'Identité Bancaire du Résident

INSTRUCTION DOSSIER AIDE SOCIALE si hébergement au titre de « Aide Sociale » :

- 6 derniers mois de relevés bancaires
- Synthèse des livrets d'épargne
- si - 65ans +AAH :
= justificatif de reconnaissance de handicap à 80% (sinon : copie de la demande faite auprès de la MDPH)

OU

- = si pas d'incapacité sup. ou = à 80 % : justificatif de pension de retraite pour incapacité (ex : carsat, msa ...),
- justificatif(s) du/des relevé(s) de placement(s) avec les intérêts N-1 et solde actuel
- si assurance(s)-vie : contrat d'ouverture précisant le montant initial du capital + montant actuel du capital + descriptif de la clause bénéficiaire
- si donation de bien(s) : justificatif(s) du/des don(s) précisant date et montant

TARIFS 2018
EHPAD « CURIE - ROSTAND » :

Au 05 JUILLET 2012

■ **Forfait Soins*** :

pris en charge par l'Assurance Maladie

GIR 1 et 2 = 44.59 € par jour

GIR 3 et 4 = 35.83 € par jour

GIR 5 et 6 = 27.07 € par jour

Au 1^{er} Mars 2018

■ **Forfait Dépendance*** pris en charge en partie par le Conseil général au titre de l'APA

GIR 1 & 2 : 22.18 € par jour

GIR 3 & 4 : 14.03 € par jour

GIR 5 & 6 : 5.97 € par jour

Au 1^{er} MARS 2018

■ **Tarif Journalier Hébergement*** :

à la charge de la personne ou de sa famille ou participation de l'Aide Sociale à l'hébergement sous conditions

Chambre à 1 lit : 60.67 € par jour

soit ticket modérateur + forfait hébergement = **66.64 €** à charge du résident ou au titre de l'aide sociale sous conditions

Chambre à 2 lits : 57.63 € par jour

Soit ticket modérateur + forfait hébergement = **63.60 €** à charge du résident ou au titre de l'aide sociale sous conditions

■ **Tarif journalier Hébergement de moins de 60 ans : 80.37 €** à la charge de la personne ou de sa famille ou participation de l'Aide Sociale à l'hébergement sous conditions

*décret du 4 mai 2001 (modifiant le décret du 26 avril 1999) relatif au financement et à la tarification des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) ainsi que l'application de la loi du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie et à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

TARIFS 2018
EHPAD « Françoise de Luxembourg »

Au 05 Juillet 2012

■ Forfaits Soins * :
pris en charge par l'Assurance Maladie

GIR 1 et 2 = 44.59 € par jour

GIR 3 et 4 = 35.83 € par jour

GIR 5 et 6 = 27.07 € par jour

Au 1^{er} Mars 2018

■ Forfait Dépendance* :

pris en charge en partie par le Conseil général au titre de l'APA

GIR 1 & 2 : 22.18 € par jour

GIR 3 & 4 : 14.03 € par jour

GIR 5 & 6 : 5.97 € par jour

AU 1^{er} Mars 2018

■ Tarif Journalier Hébergement* :

à la charge de la personne ou de sa famille ou participation de l'Aide Sociale à l'hébergement
sous conditions

Chambre à 1 lit : 70.37 € par jour

Soit : ticket modérateur + forfait hébergement = 76.34 € par jour à charge du résident ou
au titre de l'aide sociale sous conditions

■ Tarif journalier Hébergement de moins de 60 ans : 80.37 € par jour

à la charge de la personne ou de sa famille ou participation de l'Aide Sociale à l'hébergement sous
conditions

*décret du 4 mai 2001 (modifiant le décret du 26 avril 1999) relatif au financement et à la tarification des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) ainsi que l'application de la loi du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie et à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

TARIFS 2018

UNITE DE SOINS DE LONGUE DUREE (USLD)

Au 1^{er} SEPTEMBRE 2014

■ **Forfait Soins*** :

pris en charge par l'Assurance Maladie

GIR 1 et 2 = 99.57 € par jour

GIR 3 et 4 = 72.91 € par jour

GIR 5 et 6 = 58.45 € par jour

Au 1^{ER} MARS 2018

■ **Forfait Dépendance*** :

pris en charge en partie par le Conseil général au titre de l'APA

GIR 1 & 2 : 26.66 € par jour

GIR 3 & 4 : 16.93 € par jour

GIR 5 & 6 : 7.18 € par jour

■ **Tarif Journalier Hébergement*** :

à la charge de la personne ou de sa famille ou participation de l'Aide Sociale à l'hébergement sous conditions

Chambre : 63.35 € par jour

SOIT : ticket modérateur + forfait hébergement = 70.53 € par jour à charge du résident ou au titre de l'aide sociale sous conditions

■ **Tarif journalier Hébergement de moins de 60 ans :**

88.36 € à la charge de la personne ou de sa famille ou participation de l'Aide Sociale à l'hébergement sous conditions

*décret du 4 mai 2001 (modifiant le décret du 26 avril 1999) relatif au financement et à la tarification des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) ainsi que l'application de la loi du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie et à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).